



D.2024.12.11.4.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 11 Décembre 2024

4 – PROJETS TERRITORIALISES

4.1 – P+R BASSO CAMBO - Mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'opération silo mixte P+R Basso Cambo – Quitus de l'opération.

L'an deux mille vingt quatre, le onze décembre, dans la salle Garonne, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSÉS
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques			X
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent		X (M. Chollet)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc		X (M. Suaud)	

Le mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation pour la réalisation de l'opération silo mixte P+R Basso Cambo, a été approuvé par le Comité Syndical de Tisséo Collectivités par délibération n° D.2017.10.04.2.2 en date du 4 octobre 2017, reçue en Préfecture le 23 octobre 2017.

Il a été modifié par 1 avenant.

L'avenant n°1 approuvé par délibération du Comité Syndical de Tisséo Collectivités D.2021.04.07.5.10 du 7 avril 2021 a permis de :

- d'acter la modification de programme et le nouveau planning de l'opération ;
- d'actualiser le montant des sous enveloppes constitutives de l'enveloppe financière globale de l'opération ;
- de modifier la rémunération du mandataire ainsi que l'échéancier de rémunération.

Les modifications de programme et la crise sanitaire reportent la remise des ouvrages du P+R Basso Cambo à mi- septembre 2022 et à fin décembre 2022 pour le parc à vélos. Le montant global de l'opération a été porté 12,6 M€HT – valeur décembre 2020 (montant initial 6,85 M€HT - valeur mars 2017).

La remise des ouvrages du « silo mixte P+R Basso Cambo » est intervenue le 26 août 2022 et celle du « parc à vélos » le 30 septembre 2022.

La convention de mandat dans son article 26 prévoit que la mission du mandataire prend fin par le quitus délivré par le maître de l'ouvrage.

Ce quitus est délivré à la demande du mandataire après exécution complète de ses missions et :

- réception des ouvrages et levée des réserves à la réception ;
- remise des ouvrages ;
- expiration du délai de garantie de parfait achèvement des ouvrages et reprise des désordres couverts par cette garantie ;
- remise des dossiers complets comportant tous documents contractuels, techniques, administratifs, relatifs aux ouvrages ;
- si à la date du quitus il subsiste des litiges entre Tisséo Ingénierie et certains de ses cocontractants au titre de l'opération, remise à Tisséo Collectivités de tous les éléments en sa possession pour que celui-ci puisse poursuivre les procédures engagées par ses soins.

Compte tenu de la remise des ouvrages intervenue les 26 août 2022 et 30 septembre 2022, et de l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement, le mandataire demande la délivrance du quitus.

L'ensemble des dossiers comprenant tous documents techniques, contractuels, administratifs a été remis à Tisséo Collectivités.

Les dépenses payées au 30 novembre 2024 sont en valeur courante :

Dépenses HT : 13 354 717,12€
TVA : 2 647 370,63€
TOTAL TTC : 16 002 087,75€

L'estimation des charges restant à payer sur le projet, à la même date, est de 82 438€, valeur courante. Elles concernent notamment les restitutions de retenues de garantie des marchés d'ajustements finaux, et le solde dû au titre des marchés de maîtrise d'oeuvre (à l'issue de l'expiration des délais de garantie) et du marché de SEDI (Système d'Echange de Données Informatisées) financier.

Au vu de ce qui précède, il est proposé aux membres du Comité Syndical d'autoriser le Président à prononcer le quitus du mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation pour la réalisation de l'opération silo mixte P+R Basso Cambo.

.....

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM Lattes et Moudenc (pouvoir) n'ont pas pris part au vote]

ARTICLE 1 : **AUTORISE** le Président de Tisséo Collectivités à prononcer le quitus du mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'opération silo mixte P+R Basso Cambo.

ARTICLE 2 : **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES